

COMPTE RENDU DE LA

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 FEVRIER 2018

Convocation du 1^{er} février 2018
Affichée le 1^{er} février 2018

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

Conseillers présents : BRUCKER Jean, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, MEYER Bruno, WENDLING Nadine, WEISS Bernard, GAILLARD Stéphane, CRIQUI Marc.

Conseillers absents excusés : GUERRIER Catherine, VETTER Bernard (a donné procuration à BRUCKER Jean), FRITZ Michèle, ARON Estelle, MARTZLOFF Christian, BECK Isabelle.

M. Bruno MEYER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2018 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Marché de travaux "Réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics" : retrait du marché pour le lot n°5 "ITE - Peinture Extérieure" Attributaire : Crépi Centre

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de M. le Sous-Préfet en date du 26 janvier 2018 ayant pour objet « recours gracieux-demande de retrait d'une entreprise attributaire d'un lot dans le cadre du contrôle de légalité ». Ce courrier concerne le lot n°5 du marché alloti de 13 lots pour les travaux de réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics. L'offre de l'entreprise Crépi Centre SARL, faute de produire un justificatif de régularité fiscale, aurait dû être écartée comme irrecevable en application de l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il y a donc lieu de procéder au retrait du marché pour le lot n°5.

Les Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de procéder au retrait du marché pour le lot n°5 ITE – Peinture Extérieure – Attributaire : l'entreprise Crépi Centre SARL,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif au retrait du marché de ce lot.

2. Marché de travaux "Réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics" : consultation d'entreprise pour le lot n°5 "ITE - Peintures Extérieures"

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du retrait du marché pour le lot n°5 du marché alloti de 13 lots pour les travaux de réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics, il y a lieu d'initier une nouvelle procédure de consultation dans le respect des dispositions en vigueur.

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à lancer une nouvelle procédure de consultation d'entreprises et à signer tous documents s'y rapportant pour le lot n°5 "ITE - Peintures Extérieures.
- Autorise le Maire à signer le marché et les documents s'y rapportant,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 à l'article 21318.

3. Marché de travaux "Réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics" : lot n°6 "Menuiserie extérieure alu – serrurerie - métallerie" : avenant n°1

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il était prévu de déposer et reposer la porte de garage existante dans le bâtiment de l'extension du CSC. Il informe les conseillers de la proposition de l'entreprise Meder Rémy, titulaire du lot n°6 "Menuiserie extérieure alu, serrurerie, métallerie", à savoir remplacer la porte de garage existante par une porte de garage neuve. Le bilan financier s'établit comme suit :

- Fourniture et pose d'une porte basculante Hörmann pour un montant de de 1.860€ HT. De ce montant, il faut déduire la position 061215 du marché initial, dépose repose, pour un montant de 1.266 € HT et la remise en peinture de l'ancienne porte (initialement chiffrée à 338,50 € HT dans le lot n°5 retiré du marché) qui ne sera plus à faire.

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise Meder Rémy, titulaire du lot n°6 "Menuiserie extérieure alu, serrurerie, métallerie" pour la fourniture et pose d'une nouvelle porte basculante Hörmann avec déduction de la dépose de l'ancienne porte de garage pour un montant de 594 € HT, soit 712,80 € TTC qui fera l'objet d'un avenant au marché.
- Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 pour le lot n° 6.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 à l'article 21318.

4. Assurance multirisques de la commune : avenant

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la CIADE concernant une proposition d'avenant au contrat de garantie multirisque qui se présente comme suit :

- Mise à jour de la garantie "responsabilité civile"
- Mise à jour de la liste des bâtiments
- Ajout des bancs dans les mobiliers de l'église
- Prolongation du contrat à 6 ans à compter du 1/1/2018 avec résiliation annuelle
- Ajout de nouvelles dispositions générales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter cet avenant et autorise le Maire à procéder à sa signature.

5. Assurance protection juridique de la commune : avenant

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la CIADE concernant une proposition d'avenant au contrat de garantie protection juridique qui se présente comme suit :

- Prolongation du contrat à 6 ans à compter du 1/1/2018 avec résiliation annuelle
- Ajout de nouvelles dispositions générales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter cet avenant et autorise le Maire à procéder à sa signature.

6. Commune Nouvelle Ettendorf-Ringeldorf

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'intérêt de la commune d'Ettendorf à s'associer avec la commune voisine de Ringeldorf pour créer une commune nouvelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'ouverture de réunions de travail en vue de ce rapprochement.

Pour extrait conforme
Ettendorf le 8 février 2018
Le Maire, Patrice WEISS